



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif renforcé sur le rapport du HCDH sur la justice transitionnelle

Genève, le 5 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie les experts du Haut-Commissariat pour leur rapport. Nous saluons le partage de bonnes pratiques dans le domaine de la justice transitionnelle. Celles-ci contribuent à la paix et au développement durable, notamment à l'ODD seize (objectif de développement durable 16), en promouvant une approche centrée sur les victimes, sensible au genre, inclusive et fondée sur les droits de l'homme.

Depuis des années, la Suisse soutient de nombreux programmes visant à enregistrer, cartographier, collecter et préserver les preuves et les témoignages de violations graves des droits de l'homme, à des fins de recherche de vérité et de justice. Elle accompagne plus de quinze pays ayant connu des conflits ou des répressions violentes.

Ces activités englobent la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, les crimes les plus graves : La constitution de la Suisse est basée sur l'État de droit et les droits fondamentaux. La Suisse soutient la Cour pénale internationale (CPI) de longue

date, notamment dans le cadre de sa politique étrangère qui vise à promouvoir l'État de droit et le droit international.

Monsieur le Haut-Commissaire, Mesdames et Monsieur les experts, nombre de mesures présentées par le rapport sont à l'initiative de la société civile, notamment des groupes de victimes. Le rapport insiste sur l'importance de leur rôle et de leur participation effective. Sans leur persistance, le courage, et la détermination des victimes, bien des processus de justice transitionnelle n'auraient pas lieu. Les femmes, en particulier, doivent participer à tous les stades et niveaux de décision dans le traitement du passé. Comment le statut particulier des victimes peut-il être encore mieux reconnu lors de la mise en œuvre de ces processus ?

Je vous remercie.